



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 04 FEVRIER 2021**

Présidence : Bruno Nestor AZEROT
Date de convocation : 25 Janvier 2021
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 16
Nombre de procuration : 02

Extrait n°BC-02-2021/008

Objet : Modification de l'intitulé et du plan de financement de l'opération « construction d'un hangar municipal pour les services techniques » de la ville du Morne-Vert.

ETAIENT PRESENTS :

Bruno Nestor AZEROT, Frédéric BUVAL, Lucien SALIBER, Norbert MONSTIN, Thierry MARECHAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTE, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Jiovanny WILLIAM, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PERASTE.

AVAIENT DONNE PROCURATION

Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Bruno Nestor AZEROT, Chantal MAIGNAN à Norbert MONSTIN.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Christian RAPHA, Félix ISMAIN, Chantal MAIGNAN.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 24 juillet 2015 n°BC-24-07-2015-108, relative à l'attribution d'une subvention pour un montant de 46 753,70 € à la Ville du Morne-Vert pour la construction d'un hangar pour ses services techniques ;

Considérant que par courrier en date du 01 février 2021, Monsieur le Maire de la ville de Morne-Vert informe CAP Nord Martinique que le projet a été redéfini en centre technique municipal afin d'être plus opérationnel et de mieux répondre aux besoins des agents et des administrés ;

Considérant par ailleurs, que Monsieur le Maire du Morne Vert informe de prescriptions techniques nécessitant des travaux supplémentaires de VRD pour un surcoût à hauteur de 599 000 € ;

Considérant qu'au regard de ces coûts additionnels, le plan de financement initialement évalué à 667 910 € est estimé à ce jour à 1 338 600 € ;

Considérant que, en conséquence, le Maire de la Ville du Morne-Vert demande une modification de l'intitulé de l'opération ainsi qu'une demande de subvention complémentaire d'un montant de 154 036,30 € ;

Considérant le plan de financement initial pour la construction d'un hangar pour les services techniques de la Mairie ;

Dépenses	Montants HT (€)	
Coût total	667 910.00	
Ressources	Montants (HT) (€)	Taux
REGION - contrat de progrès	601 119 ,00	90 %
CAP Nord Martinique	46 573,70	7%
Commune	20 037,30	3 %
Total Ressources	667 910.00	100 %

Considérant le nouveau plan de financement pour la construction d'un Centre Technique Municipal :

Dépenses	Montants HT (€)	
Coût total	1 338 600,00	
Ressources	Montants (HT) (€)	Taux
CTM	1 070 880,00	80 %
- Contrat de progrès	601 119,00	
- ACRC 2014	377 508 ,72	
- ACRC 2005	92 253,00	
CAP Nord Martinique	200 790,00	15%
Commune	66 930,00	5 %
Total Ressources	1 338 600,00	100 %

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

D'approuver le nouvel intitulé de l'opération de la ville du Morne-Vert suivant :
« Construction d'un centre technique municipal ».

Article 2 :

D'approuver le nouveau plan de financement pour la construction d'un centre technique municipal comme suit :

Dépenses	Montants HT (€)	
Coût total	1 338 600,00	
Ressources	Montants (HT) (€)	Taux
CTM	1 070 880,00	80 %
- Contrat de progrès	601 119,00	
- ACRC 2014	377 508,72	
- ACRC 2005	92 253,00	
CAP Nord Martinique	200 790,00	15%
Commune	66 930,00	5 %
Total Ressources	1 338 600,00	100 %

Article 3 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 18

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 19 Février 2021

Le Président

Bruno Nestor AZEROT

